

D'ici dix ans, le CEB ne sera plus le sésame obligatoire pour entrer en secondaire

LE RÉSUMÉ

C'est la «semaine CEB» dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 50.000 élèves de 6^e primaire sont concernés.

Mais cette épreuve certificative vit probablement ses dernières années. Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, une réflexion est menée sur l'avenir des évaluations externes.

NATHALIE BAMPS

Ils suent à grosses gouttes cette semaine, les 50.000 élèves de 6^e primaire des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la «semaine CEB». Cinq jours consacrés à ces examens externes qui offriront le sésame pour l'école secondaire à tous les élèves qui le réussissent.

Et ils seront nombreux. Le taux de réussite au CEB frôle généralement les 90%, un peu plus haut, un peu plus bas, selon les années. Un taux de réussite très élevé donc, qui fait parfois railler. Épreuve trop facile, école des fans, diplôme de poche-surprise.

D'ici une dizaine d'années, les mécontents du CEB pourront arrêter de pester. Car l'épreuve externe organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles va perdre son caractère «certificatif». Le CEB ne va pas disparaître complètement, mais le Pacte d'excellence devrait en modifier profondément la raison d'être. Il perdra son caractère de passeport obligatoire vers la 1^{re} secondaire, pour être avant tout un baromètre de l'apprentissage au sein des écoles (ce qu'il est déjà aussi, en plus d'être certificatif).

Un baromètre des compétences

Pour rappel, le CEB permet d'attester que les élèves ont acquis les compétences «minimales» pour entrer en première secondaire. Une manière de vérifier que tout le monde est bien au même niveau avant de commencer à grimper le col des six années secondaires.

Ce baromètre restera bel et bien en place. Mais il servira uniquement aux écoles à se positionner et évaluer si leurs méthodes d'enseignement atteignent bien leur but. Et donc corriger éventuellement le tir si besoin. Un outil bien utile pour des établissements qui seront soumis à des plans de pilotage intégrant de nombreux indicateurs comme le taux de réussite des élèves.

Pour les élèves aussi, le CEB restera un outil intéressant pour identifier leurs forces et leurs faiblesses, et pouvoir en tenir compte à leur arrivée en 1^{re} secondaire.

Mais pourquoi penser à supprimer cette barrière entre le primaire et le niveau supérieur? Parce qu'avec la réforme du tronc commun, l'objectif est d'instaurer un meilleur continuum entre les apprentissages en primaire et en secondaire. Dans ce cadre, le CEB n'aura plus d'intérêt. «Il sera malgré tout essentiel de garder des moments d'évaluation non-certificative. Et ne pas attendre l'âge de 15 ans avant d'avoir le premier arrêt sur image, car la fonction de diagnostic est importante», explique Gérard Legrand, inspecteur général de l'enseignement fondamental.

On évalue trop

Le Pacte d'excellence veut aussi rebattre les cartes des méthodes d'évaluation en général. Beaucoup de spécialistes, y compris le directeur du département enseignement de l'OCDE Andreas Schleicher (interrogé dans nos colonnes le week-end dernier), estiment qu'on

a tendance à trop évaluer les élèves, ce qui fait perdre du temps dans les apprentissages. «On vient justement d'analyser le rapport aux évaluations. Le but premier de l'école n'est pas d'évaluer, mais d'apprendre. Et oui, aujourd'hui, notre système scolaire consacre trop de temps aux évaluations. L'évaluation doit être au service de l'apprentissage, et pas l'inverse», dit Gérard Legrand.

«Certaines écoles ont déjà supprimé, dans les premières années du secondaire, les examens de Noël. La réflexion est en cours sur le terrain. Ces épreuves chronophages faisaient perdre jusqu'à deux ou trois semaines d'apprentissage (entre révisions, examens, corrections et délibérations)», explique-t-on encore au cabinet Schyns.

La fin du CEB dans son état actuel, ce n'est néanmoins pas prévu pour tout de suite. Ce verrou ne sautera qu'une fois le tronc commun mis en place jusqu'en 3^e année secondaire. On en a jusqu'en... 2027.

Et les autres épreuves externes, CE1D, CESS (rétho), qu'en adviendra-t-il? Elles resteront certificatives. Le CE1D glissera logiquement de la 2^e à la 3^e année secondaire (dernière année du tronc commun). Il fera donc office de diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Le CESS restera, lui, l'épreuve externe obligatoire pour obtenir son diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

2027

Le CEB ne perdrait son caractère certificatif qu'à la fin de l'implémentation du tronc commun jusqu'à la 3^e secondaire, ce qui n'aboutira qu'en 2027.